

Commune de CIRON

Arrête Municipal N° 2026_01_029 du 29/01/2026

Portant réglementation de la circulation chemin du Breuil renaud, Du 09/03/2026 au 30/04/2026, à l'occasion de Travaux Enedis, commune de CIRON,

Le Maire de CIRON

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la route,
Vu le code de la voirie routière,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié approuvant la 8ème partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - signalisation temporaire,

Vu la demande présentée le 28/01/2026 par CHARBONNIER Elise, Entreprise TP Réseaux-Centre

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de réglementer la circulation,

ARRETE

Article 1 :

Du 09/03/2026 au 30/04/2026, à l'occasion de Travaux Enedis, réalisés et organisés par TP Réseaux Centre et/ou ses sous-traitants, la circulation sera règlementée Chemin du Breuil Renaud, commune de CIRON,
Terrassement sous chaussée/trottoir/accotement pour travaux Enedis

Article 2 :

Au droit de la section réglementée, le stationnement sera interdit dans les 2 sens de circulation.

Article 3 :

Au droit de la section réglementée, la circulation sera interdite à tous véhicules dans les 2 sens (sauf Véhicules de secours)

Article 4 :

La signalisation nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place, entretenue et déposée par TP Réseaux Centre et/ou ses sous-traitants.

Article 5 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché à :
- chaque extrémité des sections règlementées,
- la mairie concernée.



Article 7 :

Le Maire de CIRON

TP Réseaux Centre

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à :

Le SDIS - Les Rosiers - 36130 MONTIERCHAUME

Le SAMU - 216 avenue de Verdun - 36000 CHATEAUROUX

A Ciron, le 29 janvier 2026

Le Maire,
DEFEZ G

